



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE

Avis est donné que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre 2019, le Conseil municipal a adopté une résolution de contrôle intérimaire, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, intitulée :

Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire afin de réviser le tracé projeté du boulevard Morgan

L'extrait du procès-verbal est disponible pour consultation au bureau municipal de 8 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le Conseil.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 21 novembre 2019.

Me Catherine Adam, OMA
Greffière